

COVID-19

## PARTAGE D'INFORMATION OPERATIONNELLE

### Emploi des masques à usage non sanitaires dits « masques grand public »

#### 1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La pandémie qui frappe 187 pays a entraîné la contamination de plus de 3,5 millions d'individus et le décès de près de 250 000 personnes (au 04/05). Face à cette situation et à la nécessité de protéger les différents publics en fonction de leur degrés d'exposition, une note d'information interministérielle, en date du 29 mars 2020 (mise à jour le 26/04) crée une nouvelle catégorie d'équipements de travail : les masques à usage non sanitaires, dits « masques grand public ».

En termes d'appréciation du risque, les personnels engagés dans la lutte contre le COVID-19 sont principalement exposés au risque de contamination sur un mode semblable à celui du virus de la grippe par contact étroit (1 mètre) avec une personne infectée (postillons, mains, surfaces). La projection de gouttelettes assimilables à des particules de 5 à 100 $\mu$ m lors de la phase expiratoire, est un des principaux vecteurs de transmission du virus.

L'adoption de gestes barrières (lavage régulier des mains, distanciation physique, réduction des contacts avec d'autres personnes) est de nature à faire baisser le niveau de risque.

**Ce partage d'information opérationnelle a vocation à informer les services d'incendie et de secours sur l'emploi du masque à usage non sanitaire et à situer ses performances dans le panorama général des masques utilisés dans la lutte contre le COVID-19.**

**Il précise également les principes généraux d'utilisation et d'entretien de ces équipements.**



## 2. PANORAMA DES MASQUES UTILISES DANS LA LUTTE CONTRE LE COVID-19

En complément des mesures barrières, des dispositifs de protection notamment des voies respiratoires existent. On peut les classer en trois catégories :

- Les masques de protection filtrants ;
- Les masques à usage médical ;
- Les masques à usage non sanitaire, dits masques grand public.

		
Masques filtrants		
NF EN149:2006+A1:2009		
FFP1	FFP2	FFP3
80%	94%	99%
Pénétration maximum des aérosols conformément aux §6 et §7 de la norme NF EN 13274-7:juin 2019.		
Particules solides de 0,06µm à 0,1µm pour le test au chlorure de sodium		
Particules liquides de 0,29µm à 0,45µm pour le test à la paraffine		

Le **masque de protection filtrant** est un appareil de protection respiratoire destiné à protéger le porteur contre les particules et les aérosols solides et liquides. Il couvre le nez, la bouche et le menton et peut comporter une ou des soupape(s) inspiratoire(s) et/ou expiratoire(s), soupapes à proscrire dans le cas de la lutte contre le COVID-19. Il est prévu pour assurer une étanchéité suffisante vis-à-vis de l'atmosphère ambiante au niveau du visage du porteur.

Dans le cadre de COVID-19, l'usage du masque FFP2 est requis pour les personnels ayant à mettre en œuvre des gestes invasifs au niveau des voies respiratoires.

*Son efficacité est évaluée en fonction de sa capacité à filtrer des particules contenues dans un aérosol solide (0,06 à 0,1µm) ou liquide (0,29 à 0,45µm).*

Le **masque à usage médical** (dit masque chirurgical) est principalement destiné à protéger de la transmission d'agents infectieux et, dans certaines circonstances, à protéger la personne qui le porte contre les projections de liquides susceptibles d'être contaminés (IIR).

Le masque à usage médical peut également être porté par des patients et d'autres personnes pour réduire le risque de propagation des infections, notamment dans un contexte d'épidémie ou de pandémie.

*Son efficacité est évaluée en fonction de sa capacité à filtrer un aérosol pathogène contenant des particules de 3µm et plus.*

		
Masques à usage médical dits chirurgicaux		
NF EN14683+AC:2019		
I	II	IIR
95%	98%	98% + proj°
Efficacité de filtration bactérienne (EFB) effectuée conformément aux indications de l'annexe B de la norme NF EN 14683+AC : août 2019.		
Taille moyenne des particules 3µm (0,65µm à 7µm)		



#### Masques à usage non sanitaire dits grand public

AFNOR SPEC S76-001:V1.10

Catégorie 1

Catégorie 2

90%

70%

Filtration de particules > à  $3\mu\text{m}$

Possibilité de filtration des particules <  $3\mu\text{m}$   
selon AFNOR SPEC - § 6.2.2

Résistance respiratoire et perméabilité à l'air  
selon AFNOR SPEC - § 6.2.4

Le **masque à usage non sanitaire** (*dit masque grand public*) est porté par des personnes saines, ne présentant pas de symptôme clinique d'infection virale ou bactérienne et n'étant pas en contact avec des personnes présentant de tels symptômes.

Il protège l'environnement et la zone de la bouche et du nez de celui qui le porte. Il peut également, en fonction des performances indiquées sur la notice d'utilisation, protéger le porteur contre les agents infectieux se trouvant dans l'atmosphère ambiante.

*Son efficacité est évaluée en fonction de sa capacité à filtrer des particules de  $3\mu\text{m}$  et plus*

La note d'information du 29 mars 2020 citée ci-dessus crée ainsi deux nouvelles catégories de masques à usage non sanitaire offrant une protection contre les particules d'au moins  $3\mu\text{m}$  et une perméabilité à l'air supérieure à  $96 \text{ l.m}^2.\text{s}^{-1}$  :

- La catégorie 1 vise à protéger un professionnel en contact régulier avec le public avec un taux de filtration supérieur à 90% ;
- La catégorie 2 vise à protéger un groupe au sein duquel tous les professionnels le portent avec un taux de filtration supérieur à 70%.

Ce masque n'est ni un équipement de protection individuelle au sens du règlement 2016/425 du parlement européen et du conseil en date du 9 mars 2016, ni un dispositif médical au sens du règlement 2017/745 du parlement européen et du conseil en date du 05 avril 2017.

### 3. LES DIFFERENTS CAS D'USAGE DU MASQUE GRAND PUBLIC

La doctrine gouvernementale préconise l'utilisation de masques chirurgicaux ou FFP2 pour les intervenants de première ligne auxquels les sapeurs-pompiers sont intégrés.

Les masques grand public peuvent trouver au sein des services d'incendie et de secours et hors des missions de prise en charge de victimes potentielles ou confirmées COVID-19 un certain nombre d'application. Ainsi, dans le respect des principes énoncés à l'article L.4121-2 du code du travail, ils peuvent être utilisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de continuité d'activité (PCA) ou du plan de reprise d'activité (PRA) tel que le déconfinement.

#### 3.1 Avertissement général aux utilisateurs

- ***Ce masque ne remplace pas les gestes barrières (lavage régulier des mains, distanciation physique, réduction des contacts avec d'autres personnes). Il ajoute une barrière physique, à utiliser notamment lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes ;***
- ***Portez ce masque quand vous êtes en contact avec d'autres personnes que celles avec lesquelles vous vivez ;***
- ***Vérifiez toujours que le masque est bien ajusté et couvre votre bouche et votre nez ;***
- ***Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.***



*Si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Consultez votre service de santé.*

## 3.2 Applications possibles

Ce masque peut être utilisé lorsque la distanciation physique ne peut être mise en œuvre :

- garde en centre de secours ;
- départ et retour d'intervention ;
- activités de formations et de maintien des acquis ;
- prise d'appel et coordination des opérations en salle opérationnelle ;
- activités logistiques nécessitant des contacts avec les fournisseurs et les centres ;
- réunions des cellules de crises...

## 4. COMMENT PORTER LE MASQUE

### 4.1. Avant de le mettre :

- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique ;
- Inspectez le masque et assurez-vous qu'il n'y a pas de trous, déchirures ou dégradations ;
- Porter le masque sur une peau nue, en évitant le contact avec les cheveux ;
- Ne modifiez jamais le masque de quelque façon que ce soit.

### 4.2. Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques ou les liens ;
- Placez-le au niveau de votre bouche ;
- Passez les lanières élastiques derrière les oreilles ou nouer les liens derrière la tête ;
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton : si elle existe, vous pouvez pincer la barrette nasale pour vous aider.

### 4.3. Lorsque vous le portez :

- Évitez de le toucher et de le déplacer ;
- Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.

### 4.4. Il faut changer le masque :

- Quand vous l'avez porté pendant 4h ;
- Quand vous souhaitez boire ou manger ;
- Quand il devient difficile de respirer ;
- Si le masque s'humidifie ;
- Si le masque est endommagé ;
- Si le masque est déformé et ne tient plus correctement contre votre visage.

### 4.5. Pour l'enlever :

- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique ;
- Décrochez les lanières élastiques ou les liens pour décoller le masque de votre visage ;
- En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique ;
- Si le masque est déformé ou usé, jetez-le dans une poubelle qui se ferme ;
- Pour terminer, lavez-vous à nouveau les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



## 5. L'ENTRETIEN DU MASQUE

### 5.1. Avant ouverture :

- Stockez le masque dans son emballage d'origine protecteur, dans un endroit sec et à l'abri des rayons du soleil. Conservez-le dans une humidité maximale de 75% et à une température comprise entre -2°C et + 55°C afin de préserver toutes ses caractéristiques.

### 5.2. Pour le lavage :

- Lavez le masque à la machine avec de la lessive. Choisissez un programme de lavage qui comprend au moins 30 min à 60°C minimum. Vous pouvez le mettre en machine avec votre linge ;
- Après avoir touché le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique ;
- Ce masque a été testé pour le nombre de lavage indiqué sur la notice du fabricant ;
- Lorsque la machine est terminée, sortez le masque et remettez-le en forme en aplatisant la barrette nasale, si elle existe et en reformant les plis sans forcer.

### 5.3. Après le lavage :

- Faites sécher le masque dans son intégralité (les couches intérieures doivent également être totalement sèches). Pour cela, vous pouvez : utiliser un sèche-linge (en veillant à nettoyer les filtres du sèche-linge et à vous laver les mains après), utiliser un sèche-cheveux, ou encore faire sécher votre masque à l'air libre, sur un support propre et désinfecté ;
- Repassez votre masque à la vapeur à la température indiquée par le fabricant ;
- Dès que le masque est sec, stockez-le pour le conserver dans un emballage propre hermétique (sachet plastique ou sac de congélation, par exemple).

## 6. LIENS UTILES

### Informations réglementaires

- Info coronavirus du gouvernement <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- DGE - Comment faire tester vos masques <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/entreprises-comment-faire-tester-masques>
- Notice d'utilisation des masques grands publics <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/home/notice-masques-grand-public-exemple-type.pdf>

### Avis des autorités sanitaires

- Avis de l'ANSM du 21 avril 2020 [https://www.ansm.sante.fr/content/download/175581/2297863/version/3/file/20200422\\_AVIS\\_ANSM\\_210420\\_protocole\\_nettoyage\\_masques\\_tissus\\_V2.pdf](https://www.ansm.sante.fr/content/download/175581/2297863/version/3/file/20200422_AVIS_ANSM_210420_protocole_nettoyage_masques_tissus_V2.pdf)
- Avis de l'ANSM du 24 mars 2020 [https://www.ansm.sante.fr/content/download/175583/2297877/version/1/file/20200330\\_Avis+ANSM\\_2403\\_masques\\_tissu\\_covid.pdf](https://www.ansm.sante.fr/content/download/175583/2297877/version/1/file/20200330_Avis+ANSM_2403_masques_tissu_covid.pdf)
- Avis et recommandations de l'ANSM [https://www.ansm.sante.fr/Dossiers/COVID-19/DM-DMDIV-Nos-informations-de-securite-avis-et-recommandations-face-au-COVID-19/\(offset\)/3](https://www.ansm.sante.fr/Dossiers/COVID-19/DM-DMDIV-Nos-informations-de-securite-avis-et-recommandations-face-au-COVID-19/(offset)/3)
- Avis de l'ANSES <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2020SA0046.pdf>

## Liste des matériaux

- Avis de la DGE - Liste des tests <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>
- Avis de l'IFTH - Base de données sur les matières pour réaliser un masque <https://www.ifth.org/wp-content/uploads/2020/04/base-de-donnees-matieres-resultats-dga-maj-28042020.pdf>
- Avis de la SEFH et de la S2FS [https://www.sf2s-sterilisation.fr/wp-content/uploads/2020/03/Avis-conjoint-SF2S-SF2H\\_Confection-Masques\\_23.03.2020\\_10h03.pdf](https://www.sf2s-sterilisation.fr/wp-content/uploads/2020/03/Avis-conjoint-SF2S-SF2H_Confection-Masques_23.03.2020_10h03.pdf)

## Bibliographie scientifique

- INRS - Masques de protection respiratoires et risques biologiques : foire aux questions <http://www.inrs.fr/risques/biologiques/faq-masque-protection-respiratoire.html>
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) - Nouveau coronavirus (2019-nCov) : conseils au grand public – Quand et comment utiliser un masque ? <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/when-and-how-to-use-masks>

## Textes de référence

- <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

